



Diffusion exclusive aux conseillers. Non destiné à la clientèle



## Affectations annuelles au compte crédit santé et au compte crédit bien-être

À l'approche de la nouvelle année, nous souhaitons faire un rappel au sujet des affectations au compte crédit santé et au compte crédit bien-être pour vos clients.

### Ce que vous devez savoir

Vos clients peuvent choisir d'ajuster le montant de leurs cotisations au compte crédit santé et au compte crédit bien-être en fonction des besoins de leurs employés. Les modifications aux montants à affecter pour des membres individuels du régime ou l'ensemble du groupe peuvent être soumises au moyen du [portail en ligne de l'administrateur de régime](#) ou en écrivant à l'adresse [admin@groupinsurance.rbc.com](mailto:admin@groupinsurance.rbc.com).

**Si aucune mesure n'est prise, les montants actuels des affectations au compte crédit santé et au compte crédit bien-être ne partageant pas des crédits seront automatiquement maintenus en 2027.**

Nous communiquerons directement avec les clients bénéficiant d'exceptions liées au compte crédit santé et au compte crédit bien-être (généralement ceux dont les crédits sont partagés entre les comptes de dépenses) afin de vérifier leurs affectations pour 2027.

**Rappel :** Les factures visant les comptes crédit santé et les comptes crédit bien-être doivent toujours être traitées « à terme échu », environ cinq jours suivant la fin de chaque mois, afin de garantir que toutes les demandes de règlement soient enregistrées. Les membres dont l'assurance a été résiliée ont un délai de grâce de 90 jours à compter de la date de résiliation de leur assurance pour soumettre une demande de règlement au titre du compte crédit santé et du compte crédit bien-être aux fins d'évaluation.

### Prochaines étapes

Si vos clients souhaitent ajuster les montants affectés au compte crédit santé et au compte crédit bien-être, veuillez soumettre une demande **d'ici le 15 novembre 2026**.

Nous communiquerons ce changement aux administrateurs de régime concernés au moyen de la [communication ci-jointe](#) le 22 septembre 2026.

### Des questions ?

Si vous avez des questions sur la façon dont le régime d'assurance collective RBC Assurances peut aider vos clients, veuillez communiquer avec votre expert-conseil, Vente, Assurance collective, au 1 855 264-2174.